

ÉPREUVE PRATIQUE CCEPS DU JEUDI 18 MARS 2027



**Attention vous devez avoir effectué votre stage de 40 prélèvements avant de
pouvoir vous inscrire à cette épreuve**

BULLETIN D'INSCRIPTION ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

A RETOURNER DÛMENT REMPLI AVANT LE VENDREDI 26 FÉVRIER 2027

(sous réserve de places disponibles)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

CRECCEPS de l'IFTLM
Site Écoles CHRU de Tours
37044 Tours Cedex 9
02 47 47 87 00
crecceps@chu-tours.fr

Siret : 26 370 018 9000 16
NAF : 8610 Z
Finess : 370004426
Organisme de formation enregistré
sous le n° 2437 P00 2037

Retrouvez la plaquette d'informations
sur www.chu-tours.fr/ecoles-du-chru-de-tours/

**IMPORTANT : seules les demandes
d'inscription pour lesquelles le carnet de
stage et l'AFGSU 2 auront été adressés
avant la date butoir d'inscription à l'épreuve
pratique seront prises en compte**

Pour information :

- ✓ Vous recevrez un mail de confirmation, à réception de votre dossier complet et validé par nos services.
- ✓ Vous recevrez votre convocation au plus tard 15 jours avant la date de l'épreuve, vous indiquant les modalités d'organisation.

REmplir lisiblement en MAJUSCULE

Nom de famille (nom de naissance) :

Nom d'usage (nom marital) :

Prénom :

Date de naissance et lieu de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

Êtes-vous :

- ☐ Salarié(e) bénéficiant d'un financement par l'employeur
- ☐ Demandeur d'emploi
- ☐ Particulier à vos propres frais
- ☐ Autre

Pièces justificatives

- ☐ la copie de l'attestation de formation aux gestes de soins d'urgence niveau 2 (AFGSU2)
- ☐ la copie du diplôme (BTS/DUT/BUT/DETLM) ou de l'attestation de réussite
- ☐ un chèque d'inscription de 155 € établi à l'ordre de «RÉGIE IFPS» (**uniquement pour les candidats ayant passés l'épreuve théorique avant le 31 décembre 2021 ou ayant été ajournés une fois à cette épreuve**).

Date et signature :